

+0.6% sur les salaires du personnel du domaine des EPF en 2015

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une hausse salariale de 0.6%, lors des négociations qui ont eu lieu mercredi dernier 18 novembre 2014 à Berne. Ce montant comprend l'indexation au renchérissement de 0.1% ainsi que 0.5% d'augmentation salariale proprement dite. Cette dernière peut être considérée comme un rattrapage par rapport au personnel de l'administration qui ne recevra que 0.1% d'augmentation réelle l'an prochain.

L'APC est satisfaite du résultat. Elle constate que le Conseil des EPF attache une grande importance à la motivation et au travail de ses collaboratrices et collaborateurs et qu'il a pris en compte les interventions des associations et commissions du personnel des différentes institutions du domaine des EPF qui demandaient une meilleure valorisation de leur travail et un certain rattrapage des salaires par rapport à ceux de l'administration fédérale. Les partenaires sociaux relèvent également positivement les mesures prises par le Conseil des EPF pour assurer de bonnes prestations aux employé-e-s dans le domaine du deuxième pilier suite à la baisse du taux technique en 2015.

Contact: [Association du personnel de la Confédération](#), Luc Python, secrétaire d'association
pvb@pvb.ch | + 41 31 938 60 61

19.11.2014

C'est grâce au soutien et à la confiance de ses 10'000 membres que l'APC peut faire entendre ses revendications ! L'an prochain, soyons encore plus nombreuses et nombreux afin d'avoir encore plus de poids dans nos négociations! Soyez solidaires et rejoignez-nous maintenant sur www.pvb.ch.